

## REGLEMENT INTERIEUR 2026 – 2027

Le Centre Musical a pour but de dispenser un enseignement musical de qualité aux enfants comme aux adultes dans une ambiance bienveillante et respectueuse du rythme de chacun.

Tout élève doit tenir compte lors de son inscription de l'investissement personnel indispensable à la réussite de sa pratique instrumentale. Les élèves sont invités à être assidus et à respecter les horaires des cours.

Les cours sont individuels et durent une demi-heure. Ils sont dispensés **du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027**.

### TRES IMPORTANT !!!

**En cas d'absence de l'élève, les cours sont reportés à la seule condition que le professeur soit prévenu au minimum 48 h à l'avance. Dans le cas contraire, la leçon n'est pas récupérée quels que soient les motifs de l'absence.**

**Les cours sont récupérables jusqu'au 30 juin 2027.**

Le professeur se pliera à la même règle. Il respectera le délai de 48h minimum pour prévenir de son absence. Dans le cas contraire, la leçon sera remboursée.

L'école est fermée le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et durant le mois d'août. Il est possible de prendre des cours en juillet. Dans ce cas, le règlement s'effectue à la leçon.

Les réinscriptions n'étant pas reconduites automatiquement, il est vivement conseillé de se réinscrire dès le mois de juin afin de bénéficier d'un plus grand choix dans les horaires pour la rentrée de septembre. L'inscription définitive ne sera validée qu'à réception du dossier complet.

Dans le cadre de ses activités, le Centre Musical peut être amené à diffuser l'image des élèves sur différents sites Internet (www.centremusical.fr, Instagram et Facebook). Une autorisation de droit à l'image est nécessaire pour partager les vidéos sur ces différents réseaux.

Toute l'équipe du Centre Musical vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'apprentissage de votre instrument.